



AIDE AUX FAMILLES - TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves des écoles primaires, des collèges et lycées peuvent bénéficier de l'aide au transport scolaire, apportée par la communauté de communes du Guillestrois Queyras. Le montant de l'aide aux familles est établi comme suit :

- Paiement par les familles du plein tarif à 90 euros par élève : **la participation de la CCGQ est de 60 euros par élève.**
- Paiement par les familles du tarif réduit à 45 euros par élève (familles dont le Quotient Familial < 700) : **la participation de la CCGQ est de 30 euros.**

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent **déposer un dossier au secrétariat de mairie avant le 31 décembre 2023** avec :

- Formulaire de demande à compléter (également disponible dans le hall d'entrée de la Mairie)
- Justificatifs d'inscription et de paiement auprès de la Région Sud.
- Certificat de scolarité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- RIB

Ou

Par une demande en ligne via démarches-simplifiées nécessitant une identification avec France connect via la lien <https://tinyurl.com/2vyrbfr5>

Cette aide sera versée aux familles, dès lors qu'au moins un des deux parents réside à l'année sur le territoire de la Communauté de Communes.

La participation sera également attribuée aux familles dites saisonnières et sera calculée, le cas échéant, au prorata du tarif appliqué par la Région.

Le versement de cette aide est conditionné à la **remise par les familles concernées des justificatifs nécessaires auprès du secrétariat de mairie de Mont-Dauphin avant le 31 décembre 2023**

Aucune demande d'aide ne sera traitée passé ce délai.

L'aide sera versée au plus tard le 31 mars 2024.